



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mineurs isolés étrangers

Question écrite n° 9928

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'enquête menée en juin 2025 et publiée le 25 septembre 2025 par la Coordination nationale jeunes exilés en danger (CNJED) sur le nombre de mineurs isolés étrangers engagés dans une procédure de reconnaissance de leur minorité par la justice. Dans cette enquête, il est précisé que sur 3 273 mineurs isolés étrangers recensés, « en moyenne », 60 % d'entre eux sont reconnus mineurs « après recours » et seulement 3 % dans certains départements, sachant qu'un mineur isolé coûte en moyenne 50 000 euros au contribuable par an. Il souhaite ainsi savoir quelles mesures sont prises pour les 40 % prétendus mineurs ayant bénéficié de certains services de manière indue pendant la durée du recours.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9928

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8317